
RESUME

1. Ces 10 dernières années, la croissance économique de la Géorgie a été globalement positive et le pays a démontré son attachement à des marchés ouverts et à une meilleure intégration aux marchés mondial et régional, comme en témoignent sa participation à l'OMC et, plus récemment, les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur une zone de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC) conclu avec l'Union européenne. Du fait de ces évolutions positives et de l'augmentation du revenu national brut par habitant, la Géorgie a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2016.

2. Les résultats récents de l'économie géorgienne sont demeurés positifs, d'une manière générale, et le PIB réel n'a cessé d'augmenter entre 2015 et 2019, atteignant un taux de croissance moyen de 4,1%, même une baisse notable de -6,2% a été enregistrée en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19. La Géorgie a été particulièrement affectée par ce choc externe, la croissance de son économie étant fortement tributaire du commerce extérieur, de l'investissement étranger et du tourisme. Le secteur des services a été très durement touché par la pandémie de COVID-19, qui a principalement frappé les services de transport, d'hébergement et de restauration. Le ralentissement de la croissance économique en 2020 a défait les progrès accomplis dans la réduction du chômage et de la pauvreté.

3. En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a adopté plusieurs mesures d'atténuation en vue d'atténuer les incidences économiques et sociales néfastes du choc. En 2020, le Plan anticrise a été mis en place: il s'agit du principal plan global de reprise économique, pour un budget prévu de 3,6 milliards de GEL. Plusieurs sous-plans ciblés ont également été lancés dans le cadre du Plan anticrise, qui visent plus particulièrement l'agriculture, le tourisme, les soins de santé, le développement et l'éducation. Toute une série de mesures budgétaires, monétaires et relatives aux marchés financiers ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de ces plans ciblés afin de soutenir les entreprises et les groupes vulnérables et de renforcer les filets de sécurité.

4. La Géorgie a enregistré un déficit persistant du compte des opérations courantes pendant la majeure partie de la dernière décennie, déficit qui a commencé à baisser en 2016-2017 et a atteint son niveau le plus bas en 2019. Cette tendance a toutefois été interrompue en 2020 par les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, qui ont été particulièrement sévères pour le secteur du tourisme. L'important déficit du commerce des marchandises a été la première composante négative de la balance des opérations courantes de la Géorgie. En 2020, toutefois, les importations ont diminué davantage que les exportations et le déficit du commerce des marchandises a donc légèrement diminué.

5. Les exportations de marchandises de la Géorgie ont connu une croissance régulière au cours de la période considérée, d'environ 50% par rapport au niveau de 2015; les importations ont elles aussi augmenté, mais à un rythme bien plus lent (10%). La Géorgie est restée fortement dépendante des importations de produits manufacturés, tandis que les exportations étaient principalement axées sur les produits primaires, à savoir les produits alimentaires et les minéraux, une tendance qui s'est intensifiée pendant la période à l'examen. Du fait de sa situation géographique et de ses connexions de transport, la Géorgie constitue un important corridor de transit; de fait, les chiffres du commerce des marchandises sont plus élevés en raison du nombre important de réexportations. En termes de marchés, les principales destinations des exportations géorgiennes sont l'Union européenne et la Communauté d'États indépendants (CEI), tandis que la CEI, l'Union européenne et la Turquie sont les principales sources des importations géorgiennes de marchandises.

6. Les objectifs généraux de la politique commerciale géorgienne restent largement inchangés par rapport à l'examen précédent et incluent la poursuite de la libéralisation de la politique commerciale, la simplification des procédures d'exportation et d'importation, la rationalisation de la réglementation sur les obstacles non tarifaires et la diversification des relations commerciales. En juillet 2021, le gouvernement a présenté une stratégie décennale de développement économique appelée Économie à l'horizon 2030. Pour maintenir un taux élevé de croissance économique, la stratégie vise à augmenter la production intérieure et les exportations. Plus précisément, il est prévu de doubler les exportations au cours des cinq prochaines années et d'accroître l'autosuffisance d'au moins 20%. Plusieurs modifications ont été apportées à la Constitution au cours de la période à l'examen.

7. L'Accord d'association conclu en 2014 entre la Géorgie, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, a pour objectif, entre autres choses, de parvenir à l'intégration économique progressive de la Géorgie dans le marché intérieur de l'UE, notamment par la création de la ZLEAC, qui prévoit une plus grande liberté d'accès au marché sur la base d'un rapprochement durable des réglementations. La plupart des modifications apportées récemment à la législation dans le domaine du commerce et des questions liées au commerce découlaient de l'obligation de s'aligner sur les acquis de l'UE qui incombe à la Géorgie dans le cadre de la ZLEAC. Outre l'Accord d'association, la Géorgie est partie à 15 autres accords commerciaux régionaux. Durant la période à l'examen, elle a conclu des accords de libre-échange avec la Chine; l'Association européenne de libre-échange; Hong Kong, Chine; et le Royaume-Uni. Tous ces accords commerciaux régionaux ont été notifiés à l'OMC.

8. Des études récemment menées sur l'expérience de la Géorgie en matière d'investissement étranger direct (IED) ont indiqué que les avantages potentiels de l'IED pour la productivité et la création d'emplois n'ont pas été suffisamment exploités et que, pour améliorer son intégration dans l'économie mondiale, la Géorgie doit se concentrer davantage sur l'IED motivé par la recherche de gains d'efficacité. L'IED a été principalement destiné aux secteurs non marchands, tandis que l'IED dans les secteurs orientés vers l'exportation, notamment l'industrie manufacturière et l'agriculture, a stagné et reste bien en deçà de son potentiel. Le gouvernement a récemment lancé plusieurs nouvelles initiatives qui donnent la priorité à certains secteurs pour ce qui est de la promotion des investissements et des incitations à cet égard, sur la base de critères tels que sur la stratégie économique globale de la Géorgie, l'orientation vers l'exportation et la contribution à la connaissance et au savoir-faire.

9. La Géorgie a adopté un nouveau Code des douanes en 2019 et les instruments d'application connexes, afin de simplifier davantage ses procédures douanières et de garantir le rapprochement de sa législation de celle de la législation douanière de l'UE, comme le prévoit l'Accord sur la ZLEAC. Le nouveau Code met à jour les dispositions relatives à l'évaluation en douane, qui figuraient auparavant dans des règlements d'application, et met en place, entre autres choses, un programme d'opérateurs économiques agréés. La Géorgie a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC en 2016 et a achevé la mise en œuvre de ses engagements en septembre 2019. Elle a également adhéré à la Convention de Kyoto révisée en 2018 et prévoit d'adhérer à la Convention relative à un régime de transit commun et à la Convention relative à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises de l'UE. La Géorgie maintient une plate-forme en ligne, eCustoms, qui fournit divers services douaniers électroniques.

10. Le régime tarifaire de la Géorgie demeure pour l'essentiel simple et libéral. Les droits de douane sont organisés selon trois fourchettes (0%, 5% et 12%), les lignes en franchise de droits représentant environ 81% du nombre total de lignes en 2021. Seul un petit nombre de lignes (2,5% du nombre total de lignes), qui correspondent aux véhicules automobiles, aux vinaigres et à l'ensemble des boissons alcooliques (sauf les bières), était assujéti à des droits non *ad valorem* (droits spécifiques ou spéciaux). La moyenne simple des droits NPF appliqués est demeurée inchangée, à 2%; le droit moyen visant les produits non agricoles est tombé de 0,8% en 2015 à 0,7% en 2021 (EAV compris), tandis que la moyenne simple des droits visant les produits agricoles est passée de 6,7% à 6,8% (définition de l'OMC). La Géorgie n'applique aucun droit de douane saisonnier ni aucun contingent tarifaire, que ce soit sur une base NPF ou préférentielle.

11. La Géorgie a consolidé l'ensemble de ses droits de douane en utilisant principalement des droits *ad valorem*; seules 17 lignes, correspondant aux vinaigres et à l'ensemble des boissons alcooliques (sauf les bières), sont consolidées à des taux spécifiques. Les droits *ad valorem* consolidés sont compris entre 0% et 30%, et il existe 25 taux différents, dont les plus fréquents sont fixés à 0%, 5% et 12%. Les taux appliqués ne dépassent pas les taux consolidés, à l'exception d'une ligne.

12. La Géorgie a continué à réformer son régime d'impôts indirects pour l'harmoniser avec celui de l'Union européenne, comme le prévoit l'Accord d'association. Elle a élargi la liste des marchandises assujétiées à l'accise et modifié certains des taux, sur la base de considérations sanitaires. Un droit d'accise a été ajouté pour les marchandises ci-après pendant la période à l'examen: tabac brut, déchets de tabac, liquides pour cigarettes électroniques et motocycles. La Géorgie a aussi modifié ses règles en matière de TVA, en particulier le champ d'application de la TVA pour les transactions portant sur des services. La TVA comme les droits d'accise s'appliquent de la même manière aux marchandises importées et aux marchandises produites dans le pays (et aux

services dans le cas de la TVA), à l'exception de certains produits agricoles pour lesquels l'application de la TVA dépend de l'origine des marchandises. Ces deux types d'impôts sont une importante source de recettes. En 2020, ils avaient généré des recettes de 6,5 milliards de GEL, ce qui représentait environ 60% des recettes fiscales totales de la Géorgie. L'essentiel de ce montant a été tiré de la TVA perçue sur les importations.

13. La Géorgie maintient des prohibitions à l'importation et à l'exportation, et un système de prescriptions en matière de licences et de permis fondées sur des considérations sanitaires, de sécurité et de protection de l'environnement. Au cours de la période 2015-2021, les listes des importations faisant l'objet de prohibitions et de restrictions n'ont presque pas changé, mis à part quelques ajouts, dont des mesures temporaires prises pour faire face à la pandémie de COVID-19. La plupart des catégories de produits soumises à une licence/un permis d'importation font également l'objet d'une licence/d'un permis d'exportation.

14. La Géorgie n'a pas de législation sur l'application de mesures compensatoires et de sauvegarde, mais elle a adopté son premier texte législatif relatif aux mesures antidumping pendant la période à l'examen. La nouvelle loi (Loi sur l'adoption de mesures antidumping dans les échanges commerciaux) a été promulguée en juillet 2020 et est pleinement applicable depuis le 1^{er} juin 2021. La Loi est fondée sur l'Accord antidumping et désigne l'Autorité nationale de la concurrence (NCA) comme l'autorité chargée des enquêtes. En septembre 2021, le service de la NCA chargé des mesures antidumping n'avait reçu aucune demande officielle d'ouverture d'enquête.

15. La Géorgie n'applique aucun droit à l'exportation et exempte toutes les exportations des redevances pour services douaniers, à l'exception de certains types de déchets et résidus ferreux et non ferreux. Les exportations sont également exemptées de la TVA et du droit d'accise, le cas échéant.

16. La Géorgie soutient les exportateurs, principalement en leur apportant une assistance technique et en organisant des événements d'exportation. Elle ne maintient pas de programme de soutien financier conçu exclusivement pour les exportateurs, mais elle dispose de programmes particuliers destinés aux entreprises en général dans l'objectif de promouvoir la production nationale, que les marchandises soient exportées ou non.

17. Les subventions et mesures de soutien publiques ont augmenté durant la période à l'examen et se sont élevées à 837 millions de GEL en 2020, soit deux fois le montant enregistré lors d'années précédentes, en raison des dépenses additionnelles importantes dans des secteurs affectés par la pandémie de COVID-19. Les nouvelles mesures en 2020 ont inclus une subvention pour les services publics destinée aux secteurs de l'hôtellerie et de la construction et pour la promotion de l'entrepreneuriat. Le gouvernement a également subventionné les importations pendant la période, par exemple les importations de blé afin de contrôler les prix des produits de base. Des augmentations notables des subventions accordées aux producteurs agricoles ont également été enregistrées en 2020 par rapport aux périodes antérieures, notamment pour la viticulture et les crédits agricoles préférentiels.

18. S'agissant des mesures OTC et SPS, la politique et les faits nouveaux survenus pendant la période à l'examen, y compris les modifications de la législation, découlent en grande partie de l'obligation de s'aligner sur les acquis de l'UE qui incombe à la Géorgie dans le cadre de l'Accord sur la ZLEAC. À cet égard, la Géorgie avait déjà aligné ses lois nationales sur 13 directives/réglementations de l'UE dans le domaine des OTC et était sur le point d'en adopter 8 autres; s'agissant des mesures SPS, quelque 162 actes juridiques avaient été alignés et 100 autres devaient l'être bientôt. La mise en œuvre de ces réformes et la volonté d'un plus grand respect des normes internationales ont été une évolution positive et ont augmenté les possibilités d'exportations agricoles, notamment vers le marché de l'UE. Il a été relevé que le bilan de la Géorgie concernant la notification de mesures à l'OMC pendant la période à l'examen pouvait être amélioré, notamment au sujet des mesures SPS, la Géorgie n'ayant adressé qu'une seule notification dans ce domaine.

19. Plusieurs changements sont intervenus dans le domaine de la politique de la concurrence après la promulgation, en 2014, du principal texte législatif de la Géorgie dans ce domaine, la Loi sur la concurrence. En 2020, la révision la plus complète de la Loi a été approuvée, qui visait à donner davantage de responsabilité et de moyens de faire respecter les droits à l'Agence géorgienne de la concurrence nationale, à améliorer les aspects procéduraux, à intégrer une nouvelle structure de gouvernance et à aligner les dispositions juridiques sur les meilleures pratiques de l'UE. Les deux principaux domaines dans lesquels des modifications notables ont été apportées sur le plan juridique

ont été les nouvelles procédures de contrôle des fusions et les enquêtes de marché. Dans le cadre de cette réforme, la Géorgie a également adopté le critère de l'"entrave significative à la concurrence effective" (SIEC) pour évaluer une fusion.

20. Les entreprises publiques sont restées une part importante de l'économie pendant la période à l'examen, l'État détenant toujours une participation majoritaire dans des milliers d'entreprises aux niveaux national et local. Quelque 100 entreprises publiques importantes restent sous l'égide de l'Agence nationale de la propriété d'État (NASP), qui est chargée de les superviser et de les gérer. La moitié environ de ces entreprises ne sont pas en activité et font l'objet d'une procédure de liquidation; le reste d'entre elles est concentré dans les secteurs du transport et des communications. Pendant la période à l'examen, il y a eu davantage de nationalisations que de privatisations d'entreprises.

21. D'après les autorités, les règles régissant la passation des marchés publics en Géorgie ont été établies pour garantir l'utilisation rationnelle des fonds publics et promouvoir une concurrence effective dans le secteur. Plusieurs faits nouveaux sont survenus durant la période à l'examen, comme des améliorations structurelles et procédurales, qui ont abouti à davantage de procédures de passation de marchés par voie électronique et à l'adoption des normes de l'UE en matière de marchés publics. Les marchés publics constituent une part notable des dépenses publiques, à savoir 30% en moyenne, et représentent 10% du PIB. La participation aux appels d'offres avec mise en concurrence est généralement faible. Des efforts visant à élargir les appels d'offres ouverts ont été engagés en imposant des limites à l'utilisation de la méthode l'appel d'offres direct. Des améliorations ont également été apportées à la procédure de règlement des différends dans ce domaine afin de garantir une plus grande indépendance et une responsabilité accrue.

22. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les progrès réalisés par la Géorgie au cours de la période considérée ont concerné la mise en œuvre des engagements pris au titre de la ZLEAC, principalement pour les brevets, les marques de fabrique ou de commerce, le droit d'auteur, les appellations d'origine et les indications géographiques, ainsi que les mesures à la frontière. S'agissant des brevets, la nouvelle législation a réintroduit les licences obligatoires dans la Loi sur les brevets en 2018, et a ajouté cinq années supplémentaires de protection pour les produits pharmaceutiques et les produits phytopharmaceutiques. La durée de la protection pour certaines œuvres protégées par le droit d'auteur a également été modifiée et des dispositions relatives aux organismes de gestion collective ont fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité. S'agissant des moyens de faire respecter les droits, de nouvelles dispositions pour les brevets, les topographies de circuits intégrés et les droits exclusifs des obtenteurs ont été ajoutées au champ d'application du contrôle à la frontière et la nouvelle législation permet aussi une application proactive des mesures de protection de la PI par l'intermédiaire d'un processus d'application d'office.

23. Le secteur de l'agriculture reste important en Géorgie: sa contribution au PIB s'élevait à 8,4% en 2020 et 20% environ de la population géorgienne en dépend en termes d'emploi. L'agriculture a représenté un tiers des exportations nationales pendant la période à l'examen, les vins, les fruits à coque et l'eau étant les principaux produits exportés. La croissance des exportations de vins a dépassé celle de toutes les autres catégories de produits exportés, leur valeur ayant plus que doublé pendant la période à l'examen. La Géorgie est un importateur net majeur de produits agricoles, les importations étant presque deux fois plus importantes que les exportations en termes de valeur. L'un des faits nouveaux majeurs pendant la période considérée a été la mise en place de mesures de réforme de la propriété foncière, qui interdisent désormais la participation étrangère, à quelques rares exceptions près. Plusieurs stratégies agricoles ont été adoptées durant la période à l'examen pour améliorer le développement rural et les services de vulgarisation agricole et résoudre les problèmes d'irrigation.

24. Malgré l'abondance naturelle des forêts en Géorgie, celles-ci restent utilisées essentiellement principalement pour fournir de l'énergie sous la forme du bois de chauffage aux communautés rurales locales et leur contribution au commerce (1,2%) et au PIB (0,4%) est très faible. Des efforts ont été déployés pendant la période à l'examen pour réformer le secteur grâce à un Plan national pour les forêts et à l'adoption du nouveau Code forestier en 2020. Ce nouveau code a pour objectif principal d'établir une sylviculture durable et devrait introduire des changements tels que l'abolition des licences à long terme pour la récolte du bois, l'attribution de toutes les opérations d'abattage commercial à l'Agence nationale des forêts, la réglementation de l'extraction des ressources autres que le bois et l'interdiction de la pratique historique qui permettait aux populations locales de prendre du bois de chauffage dans les forêts.

25. Dans le secteur des industries extractives, la Géorgie a lancé un processus de réforme en 2018 pour examiner et actualiser sa législation, qui date de 1996. En conséquence, elle a adopté sa première Stratégie relative aux industries extractives en 2019 et prévoit d'achever son nouveau Code minier en 2022.

26. La Géorgie reste fortement tributaire des importations d'énergie, principalement du gaz naturel, qui est sa principale source d'approvisionnement en énergie (45% de son approvisionnement en énergie total en 2019). Les autres sources d'énergie sont les produits pétroliers et l'énergie hydraulique. Pendant la période à l'examen, la Géorgie a lancé une vaste réforme de son secteur de l'énergie, notamment dans les domaines de l'électricité et du gaz, afin de rapprocher sa législation de la législation de l'UE pour ce secteur. Cette réforme a conduit à l'adoption, en 2019, de la Loi sur l'énergie, qui ouvre la voie à des changements dans l'organisation et la structure des marchés de l'électricité et du gaz naturel et à leur ouverture progressive, y compris par le dégroupage des activités de transport et de distribution et par la création de bourses de l'électricité et du gaz. La mise en œuvre de cette réforme est en cours et progresse bien pour le secteur de l'électricité. La bourse de l'électricité est actuellement en phase d'essai et devrait ouvrir en janvier 2022. S'agissant du marché du gaz naturel, qui est extrêmement concentré et dominé par des sociétés à capitaux étrangers, des modifications de la structure du marché et la mise en place d'une plate-forme de commerce du gaz naturel sont attendues pour 2023. En raison de sa situation géographique, la Géorgie sert de corridor de transit pour le transport du pétrole.

27. Le secteur manufacturier a représenté en moyenne 10% du PIB pendant la période 2015-2020. La Géorgie n'a pas de politique industrielle proprement dite et les politiques dans ce secteur sont relativement libérales. La plupart des produits manufacturés ont accès au marché géorgien en franchise de droits, avec quelques exceptions (comme les produits en bois, en matières plastiques, en fer et en acier et les véhicules), qui comptent pour environ 5% du nombre total de lignes tarifaires (479 lignes). La production et le commerce de certains produits manufacturés sont assujettis à une licence ou à un permis, dans la plupart des cas pour des raisons liées à la sécurité et à la santé. La Géorgie maintient des programmes de soutien pour les entreprises, dont certains ont une composante sectorielle. La Géorgie compte quatre zones franches industrielles, qui offrent divers types d'avantages fiscaux aux sociétés qui y sont implantées, dans le but d'attirer les investissements et de promouvoir les exportations et les activités des chaînes de valeur.

28. Dans le domaine des services financiers, l'un des objectifs importants de la politique du gouvernement a été d'améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière bancaire et non bancaire pour accroître et diversifier l'accès au financement aux fins du développement des entreprises. Le secteur financier est dominé par un secteur bancaire extrêmement concentré qui continue d'être caractérisé par un niveau élevé de dollarisation des actifs et des passifs. Au cours de la période à l'examen, la Géorgie a continué de mener des réformes majeures du cadre institutionnel et réglementaire aux fins de la surveillance du secteur financier et de la stabilité financière. Les réformes ont concerné notamment les normes de fonds propres et les prescriptions en matière de liquidités, la gestion des risques, la gouvernance et les contrôles internes. La Géorgie a aussi adopté des mesures visant à réduire l'ampleur de la dollarisation du système bancaire. Bon nombre de ces réformes ont impliqué l'alignement du régime de la Géorgie sur les normes internationales, en particulier le Cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III) et les règles de l'UE.

29. Des avancées importantes ont eu lieu dans le secteur des télécommunications, plusieurs réformes approfondies ayant été mises en œuvre ou restant en cours. Pendant la période à l'examen, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est resté élevé, le nombre de ménages ayant accès à Internet a augmenté et le nombre d'abonnés à la large bande fixe et les taux de pénétration ont augmenté; en revanche, le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe a continué de baisser. Le secteur des télécommunications a fait l'objet d'un regroupement ces dernières années, compte moins d'opérateurs et a vu une concentration des positions dominantes et un faible niveau de portabilité. Pour remédier à certains de ces déséquilibres, l'autorité de réglementation des télécommunications, ComCom, a lancé de nouvelles règles et procédures pour les opérateurs de réseau virtuel mobile afin de donner accès à des opérateurs de petite et moyenne tailles. De plus, une nouvelle réglementation sur les SMS groupés et un projet de loi sur le partage des infrastructures de télécommunication et des infrastructures physiques utilisées à des fins de télécommunication ont été lancés pendant la période à l'examen en vue d'ouvrir davantage le marché et d'améliorer la compétitivité.

30. Le secteur des transports tient une place importante dans l'économie géorgienne: il a contribué au PIB à hauteur de 6,2% en moyenne au cours de la période à l'examen. Le potentiel du pays en tant que pôle régional a été mis en évidence, et le gouvernement a pris des mesures pour développer les infrastructures nationales, en particulier les ports, les routes et les voies ferrées, qui sont de plus en plus interconnectés. Le gouvernement travaille à la modernisation et au développement de l'infrastructure des transports conformément aux normes internationales, harmonisant sa législation avec le droit international et s'intégrant au Réseau transeuropéen de transport. Il a également établi la Stratégie nationale en matière de transport et de logistique (2021-2030) et son Plan d'action (2021-2022). La Géorgie s'est dotée d'un environnement libéral dans le secteur de l'aviation depuis 2005, de sorte que ses accords bilatéraux sont fondés sur la politique du ciel ouvert. La Géorgie a réalisé des progrès considérables dans une large palette d'activités liées aux transports routiers au titre de la mise en œuvre de la ZLEAC. La Géorgie émet régulièrement des autorisations bilatérales de transport routier et contribue également à plusieurs systèmes de licences multilatéraux. Au milieu de l'année 2021, des travaux étaient en cours pour mettre au point le document relatif à la Stratégie des transports maritimes, dont l'adoption était attendue à la fin de l'année 2021. Le respect des obligations liées au transport ferroviaire dans le cadre de la ZLEAC suppose d'apporter des modifications substantielles à ce secteur en Géorgie. En particulier, une distinction sera faite entre les activités de services de transport de marchandises et de voyageurs et l'infrastructure, et chaque volet sera doté d'une nouvelle autorité chargée de l'octroi de licences et des aspects réglementaires qui lui sera propre.

31. Les services relatifs aux voyages et les services de transport ont représenté plus de 90% des exportations de services pendant la majeure partie de la période 2015-2020. La diminution brutale des recettes tirées du tourisme en 2020 a été l'un des principaux facteurs expliquant la gravité des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie géorgienne. Les principaux pays d'origine des visiteurs internationaux sont l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, l'Arménie et la Turquie. Les efforts faits pour diversifier le profil des voyageurs étrangers n'ont pas encore porté leurs fruits, étant donné que plus de 80% des touristes sont arrivés par voie terrestre de ces quatre pays. Il a été observé que pour maximiser le potentiel de son secteur touristique, la Géorgie doit apporter des améliorations à l'accessibilité ainsi qu'aux infrastructures et services hôteliers.

32. La politique géorgienne du tourisme s'appuie sur la Stratégie nationale de développement du tourisme (2025), adoptée en 2015. L'objectif de cette stratégie est de faire de la Géorgie, d'ici à 2025, un pays réputé pour être une destination touristique quatre saisons de choix et haut de gamme, qui se distingue par son patrimoine culturel et naturel unique, son service à la clientèle de calibre mondial et sa tradition d'accueil. La stratégie définit 8 objectifs stratégiques, 50 actions prioritaires et plus de 100 activités qui visent à susciter une prise de conscience sur les marchés cibles au sujet du potentiel touristique de la Géorgie, à aider le secteur privé dans la mise au point de produits touristiques de niche et de meilleure qualité et à améliorer la qualité du service. Enterprise Georgia, l'organisme public de développement économique, administre plusieurs programmes visant à soutenir le développement du secteur du tourisme. En 2020, plusieurs nouveaux programmes de soutien destinés au secteur du tourisme ont été lancés dans le cadre des mesures prises pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie.